



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

Le **CAP Métiers de la coiffure** est un diplôme national de niveau 3, enregistré au RNCP sous le n° **39266** (certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Date de publication le 04/07/2024 valable jusqu'au 31/08/2029).

Préparé en deux ans, il forme aux techniques de coupe, de coloration, de mise en forme et de soins capillaires, à l'accueil et au conseil de la clientèle, ainsi qu'à la vente et à la participation à l'activité du salon. Il donne accès au métier de coiffeur (code ROME D1202).

* Cette formation est proposée en alternance, dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage** ou d'un **contrat de professionnalisation**. L'alternant est salarié d'un salon de coiffure : il alterne enseignements en centre de formation et activité en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur.

ou bien

* Cette formation est proposée **en formation professionnelle continue**, sous **statut de stagiaire de la formation professionnelle**. Elle associe des enseignements en centre de formation et **des périodes de stage en entreprise (salon de coiffure)**, encadrées par une convention de stage, afin de mettre en pratique les compétences acquises en situation réelle. Il ne s'agit pas d'une formation en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : **le stagiaire ne signe pas de contrat de travail**.

Modalité : 100 % présentiel – Formation certifiante en alternance. AEMB est certifiée Qualiopi au titre des catégories « actions de formation » et « actions de formation par apprentissage » ; N°

1. Prérequis

- **Aucun diplôme exigé** : un **niveau fin de 3e** est requis.
- **Contrat d'apprentissage** : avoir entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat. Les jeunes de 15 ans peuvent signer un contrat s'ils ont achevé la classe de 3e (article L.6222-1 du Code du travail). Pas de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés et dans les autres cas prévus par la loi.
- **Contrat de professionnalisation** : avoir entre 16 et 25 ans, ou être demandeur d'emploi de 26 ans et plus, ou bénéficiaire de certains minima sociaux.
- Avoir trouvé un employeur (salon de coiffure) : notre service relations entreprises vous accompagne dans cette recherche.
- Entretien de motivation, étude du dossier et test de positionnement.

Les titulaires d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur (autre CAP, baccalauréat...) peuvent préparer ce CAP en un an.

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

2. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'alternant sera capable de :

Réaliser des prestations de coiffure

- Élaborer un diagnostic
- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires
- Réaliser les techniques de base de coupe, de couleur et de mise en forme

Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

- Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
- Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
- Contribuer à l'activité de l'entreprise (gestion des stocks, organisation du poste de travail)

3. Dates et lieu de formation

- **Date d'entrée** : 01/09/2026
- **Date de sortie** : 30/06/2028
- **Lieu de formation** : AEMB – Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396-416 route de Réalpanier, 84270 Vedène

4. Modalités d'inscription et délais d'accès

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au démarrage de la formation, le 1er septembre 2026. Une entrée reste possible au plus tard jusqu'au **16 octobre 2026**, après entretien, étude du dossier et test de positionnement. L'entrée en formation est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur.

5. Durée et organisation

- **Durée totale** : 3 214 heures sur 2 ans
- **En centre de formation** : 924 heures, soit 462 heures par an (11 heures par semaine)
- **En entreprise** : 2 290 heures

Contrat d'une durée de **2 ans**. L'alternant est salarié de l'entreprise et perçoit une rémunération fixée selon son âge, son année de formation et le type de contrat, conformément au Code du travail et à la convention collective de la coiffure.

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

6. Tarif

- **Coût de la formation** : 5 472 € net de taxes par an, soit **10 944 €** pour les deux années (organisme non assujéti à la TVA)

Aucun frais pour l'alternant : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur, selon le niveau de prise en charge en vigueur. Les épreuves de l'examen sont organisées par l'Éducation nationale.

7. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

AEMB s'engage à favoriser l'accès de ses formations au plus large public. Dans la mesure du possible, des moyens matériels, pédagogiques et humains sont mis en place pour permettre à toute personne en situation de handicap de suivre nos actions de formation.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation, notre référente handicap, **Mme Nathalie Berthet**, étudie avec vous les adaptations possibles : 04 84 14 54 35 – academieemb@gmail.com.

8. Contenu de la formation

Le programme suit le référentiel du CAP Métiers de la coiffure (RNCP 39266), organisé en blocs de compétences.

Enseignements professionnels

- **Bloc 1 – Réalisation de prestations de coiffure** (RNCP39266BC01)
 - Diagnostic de la chevelure et du cuir chevelu, hygiène et soins capillaires
 - Techniques de coupe, de coloration et de mise en forme
- **Bloc 2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise** (RNCP39266BC02)
 - Accueil, prise de rendez-vous, conseil et vente de services et de produits
 - Gestion des stocks et participation à la vie du salon
- **Bloc 7 – Prévention-santé-environnement** (RNCP39266BC07)

Enseignements généraux

- **Bloc 3 – Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique** (RNCP39266BC03)
- **Bloc 4 – Mathématiques et physique-chimie** (RNCP39266BC04)
- **Bloc 5 – Éducation physique et sportive** (RNCP39266BC05)
- **Bloc 6 – Langue vivante : anglais** (RNCP39266BC06)
- **Bloc facultatif – Arts appliqués et cultures artistiques** (RNCP39266BC08)

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

9. Méthodes mobilisées

Enseignements professionnels

La formation alterne des enseignements théoriques et pratiques en centre de formation et une mise en situation réelle en entreprise : ateliers techniques, démonstrations professionnelles, travaux dirigés, activités de groupe et études de cas. Les alternants sont accompagnés par des formateurs qualifiés, issus du métier de la coiffure.

Enseignements généraux

Les enseignements généraux (français, histoire-géographie, EMC, mathématiques, physique-chimie, prévention-santé-environnement, anglais) sont dispensés **dans les locaux d'AEMB**, à l'aide de la plateforme pédagogique ROGER PARA, avec l'accompagnement et les explications d'un formateur présent.

10. Moyens pédagogiques et techniques

- **Atelier technique** équipé, avec pour chaque alternant : un poste de travail individuel, une tablette roulante pour le matériel, un pied de fixation pour têtes malléables et un fauteuil ergonomique, ainsi que l'ensemble des équipements nécessaires aux activités pédagogiques.
- **Espace bacs à shampoing** pour l'apprentissage des soins capillaires (lavage, traitements, rinçage).
- **Salle de cours théoriques** équipée d'un écran interactif, de tables et de chaises, et d'une connexion internet.
- **Écrans interactifs** pour illustrer les cours (schémas, démonstrations, exemples concrets).

11. Qualification des intervenants

Nos formateurs sont issus du milieu professionnel de la coiffure et disposent d'une solide expérience du métier. Ils sont titulaires d'un Brevet de maîtrise ou justifient d'une expérience équivalente en formation professionnelle.

12. Modalités de suivi

- **Référente pédagogique** : Mme Nathalie Berthet, responsable de site
- Portail de suivi en ligne dédié à l'apprenti, à sa famille et à l'entreprise
- Visites en entreprise et liaison régulière avec le maître d'apprentissage ou le tuteur
- Évaluations régulières (contrôles, mises en situation, examens blancs)
- Bilans pédagogiques trimestriels
- Feuilles d'émargement et attestation de fin de formation

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

13. Modalités d'évaluation

Chaque année de formation est organisée en deux semestres. Tout au long du parcours, des évaluations mesurent la progression et l'acquisition des compétences : quiz, devoirs, exposés, travaux de groupe, mises en situation pratiques (réelles ou simulées) et participation aux activités. Un examen blanc prépare l'alternant aux conditions des épreuves finales.

Le référentiel est divisé en unités, chacune correspondant à un bloc de compétences et donnant lieu à une épreuve spécifique. L'évaluation terminale prend la forme d'**épreuves ponctuelles** organisées par l'Éducation nationale (académie d'Aix-Marseille).

14. Modalités d'obtention du diplôme

L'alternant est tenu de se présenter aux épreuves de l'examen organisées par l'Éducation nationale, correspondant au diplôme prévu dans son contrat.

Le diplôme est obtenu lorsque le candidat a une **moyenne générale égale ou supérieure à 10/20** et une **moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités professionnelles**.

En cas de non-obtention du diplôme, chaque unité obtenue avec une note d'au moins 10/20 donne lieu à une attestation de réussite et reste acquise : il est ainsi possible de **valider un ou plusieurs blocs de compétences**. Les candidats ayant déjà validé certains blocs peuvent être dispensés des épreuves correspondantes.

15. Équivalences, passerelles et validation par blocs de compétences

La certification est accessible par blocs de compétences. Les éventuelles équivalences et correspondances avec d'autres certifications sont consultables sur la fiche RNCP 39266 de France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39266/>

16. Poursuite d'études et débouchés

Poursuite d'études

- Certificat de spécialisation (CS) Coiffure coupe couleur (1 an)
- Brevet professionnel (BP) Coiffure (2 ans)
- Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure (accès en classe de 1re, sur dossier)
- Brevet des métiers d'art (BMA) Perruquier-posticheur
- Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Débouchés

Le titulaire du CAP peut exercer comme **coiffeur salarié** (CDD ou CDI), en salon ou à domicile, dans les secteurs suivants :

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84



CAP Des Métiers de la Coiffure

Formation Certifiante

- Entreprises de coiffure : salons, coiffure à domicile, entreprises liées au secteur
- Secteur du spectacle et de la mode
- Établissements proposant une activité de coiffure : instituts de beauté, thalassothérapie, tourisme et loisirs, établissements de soins, de cure, de réadaptation ou d'hébergement pour personnes âgées

Pour plus d'informations :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-9959>

17. Indicateurs de résultats

Résultats AEMB

Résultats de la formation :

Le taux de réussite à l'examen : 100%

Le taux de satisfaction des apprentis

Les taux d'interruption : 25%

Le taux de poursuite d'études et d'insertion professionnelle : 75%.

Données nationales (à titre indicatif)

Devenir des sortants du CAP Métiers de la coiffure par apprentissage, 6 mois après la formation – données InserJeunes 2024 :

- **13 %** en emploi salarié
- **68 %** en poursuite de formation (formation supérieure, redoublement, changement de filière)
- **19 %** dans d'autres situations (recherche d'emploi, mobilité à l'étranger, activité indépendante...)

Sources : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=CAP%2433616%24CAP> – <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/cap-metiers-de-la-coiffure>

Mise à jour le 15 juin 2026

Académie d'Excellence des Métiers de la Beauté, 396 route de Réalpanier 84270 VEDENE

Tel : 04.84.14.54.35 @ : academieemb@gmail.com

contact.aemb@coiffure-formation.fr

SIRET : 939 631 529 00012 NDA : 938 405 365 84